

## **Procès verbal de la séance du 21 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un juillet  
20 heures 30

le conseil municipal d'Estang, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christophe RANDE, Maire, sur convocation du 15 juillet 2022

**Etaient présents** :Monsieur Christophe RANDE, Monsieur Joel LABURTHE, Monsieur Christophe LENCAUCHEZ, Madame Audrey TORRENT, Monsieur Leny MAYORAL, Madame Véronique BOURGEOIS - RANDE, Monsieur Regis BENVENUTO, Monsieur Patrick DUBOS, Monsieur Philippe CESAR, Madame Michèle DOREY, Madame Muriel ARRIVETS LAFFARGUE, Monsieur Gilles BIBE

**Absents excusés** : M. Alain DUPUY (procuration à Christophe RANDE) ; M. Joseph TORRENT (procuration à Joel LABURTHE )

Secrétaire(s) de la séance:

M. Gilles BIBE

### **Ordre du jour:**

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

2- ELECTION DU 4 ième ADJOINT

3- VOTE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU BP 2022

\* ASA (Association Syndicale Autorisée) de la Tauziolle

\* ART STREET M.U.R

4- DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

5- RENONCIATION AU DROIT DE PREFERENCE concernant les parcelles boisées cadastrées A 550, 551 et 543

6- AVENANT AU CONTRAT A DUREE INDETERMINEE DE L'AIDE CUISINIERE

7- QUESTIONS DIVERSES :

- Ressources humaines : organisation du service scolaire à la rentrée, perspectives sur l'évolution des contrats VTA et Contrat Unique d'Insertion, information sur les autres points abordés en commission RH

- Information opération été jeunes

- Accompagnement à la coopération

- Point sur l'avancement des travaux à l'école

- Organisation du Comité de Pilotage projet Café associatif /Tiers lieu/Balandrade et terrasse

## **Délibérations du conseil:**

### **VOTE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE ( DE 2022 200)**

Le Procès-Verbal de la séance du 16 juin 2022 est soumis à l'examen du Conseil Municipal

A la demande de Mme Michèle DOREY les modifications suivantes sont validées par l'assemblée :

Point 8 : suppression en fin de texte, concernant l'autorisation du maire à signer les marchés, de deux lignes d'opération de rénovation énergétique : ancienne gendarmerie logements 2023 et salle des fêtes 2023

remplacement dans le troisième paragraphe de "annexe ABCD" par "annexe BCD"

### **Décision :**

Le Procès-verbal de la séance précédente intégrant les deux modifications ci-dessus est validé par 14 voix favorables

### **ELECTION DU 4è ADJOINT ( DE 2022 201)**

L'effectif du nombre d'adjoints, fixé par délibération du 3 juillet 2020 est de 4 adjoints . M. le Maire propose de ne pas modifier cet effectif.

Il précise que l'élection du 4 è adjoint se déroule par scrutin individuel et secret.

Pour les opérations de vote,

Est désigné en qualité de secrétaire, le benjamin de l'assemblée : M. Régis Benvenuto

et en qualité d'assesseurs : Michèle DOREY , Véronique BOURGEOIS -RANDE

### **Election du quatrième adjoint :**

Sont enregistrées la candidature de Audrey TORRENT et de Gilles BIBE

Il est procédé au vote dans les conditions précisées ci-dessus.

A l'issue du vote à bulletin secret et à l'issue du dépouillement

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité Absolue : 8

Ont obtenu : Mme Audrey TORRENT **9 voix**, M . Gilles BIBE **5 voix**

**Mme Audrey TORRENT est élue 4 è adjoint.**

**Il est dressé un procès-verbal de l'élection , signé par le Maire , le secrétaire les deux assesseurs . Il sera transmis à la Préfecture, avec le nouveau tableau du conseil municipal .**

VOTE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ( DE 2022 202)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de compléter le vote des subventions aux associations du 14 avril 2022 inscrites au budget primitif.

- L'ASA de la Tauziolle demande une aide exceptionnelle pour le nettoyage des chemins de Défense contre l'incendie du massif forestier de la Tauziolle . Ces chemins doivent être entretenus et praticables pour les différents engins de lutte contre les incendies de forêt

Les recettes et dépenses de l'association sont communiquées au conseil municipal

- L'association ART STREET MUR demande une aide financière de 2500 € pour participation à l'opération ESTANGRAFF (sur les murs des anciens logements de fonction de l'école ) . Il est proposé de diminuer l'aide de 460.20 € correspondant à la prise en charge des repas des artistes .

Monsieur le Maire, étant président de l'ASA de la Tauziolle , quitte la séance avant la délibération de l'assemblée et le vote des subventions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide de voter les subventions suivantes :

Nom de l'association	MISSION de l'association	Montant
ASA de la Tauziolle 32150 MONCLAR D'ARMAGNAC	Entretien des chemins de défense contre l'incendie du massif forestier	500,00 €
M .U. R – ART STREET	ESTANGRAFF du 08.07.22 AU 30.10.22	2040,00 €
		2540,00 €

Vote par 13 voix favorables

Décide que les crédits nécessaires feront l'objet de la DM n°1 au BP 2022 inscrite en point N° 4 à l'ordre du jour de la présente séance

Monsieur le Maire réintègre la séance

**Vote de crédits supplémentaires - estang ( DE\_2022\_203)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES:**

615221	Entretien, réparations bâtiments publics	310085.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2540.00	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	12116.00	
7021	Ventes de récoltes		288124.00
74127	Dotation nationale de péréquation		24501.00
<b>TOTAL :</b>		<b>324741.00</b>	<b>312625.00</b>

**INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES:**

21318 (041)	Autres bâtiments publics	1500.00	
2132 (041)	Immeubles de rapport	10881.00	
2031 (041)	Frais d'études		1500.00
28031 (040)	Frais d'études		12116.00
2031 (041)	Frais d'études		10881.00
<b>TOTAL :</b>		<b>12381.00</b>	<b>24497.00</b>

<b>TOTAL :</b>	<b>337122.00</b>	<b>337122.00</b>
----------------	------------------	------------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ESTANG, les jour, mois et an que dessus.

## **RENONCIATION AU DROIT DE PREFERENCE ( DE 2022 204)**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une parcelle boisée de **2 ha 60 ares 90 ca** située sur le territoire de la commune au lieu-dit **Paouquet** est actuellement en vente .

Un droit de préférence est donc applicable au cas où la commune souhaite acquérir le bien (article L331.19 du code forestier).

Dans le cadre de la gestion courante de la commune, le Maire est habilité à signer la renonciation au droit de préférence après délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal valide par 14 voix favorables et 0 abstentions la renonciation au droit de préférence et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **AVENANT AU CDI AIDE CUISINIERE ( DE 2022 205)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Marie-Thérèse SAINT GUIRONS, aide cuisinière , employée dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée est amenée à effectuer des heures de travail au sein de la cantine le jour de la pré-rentrée scolaire

Il explique qu'il convient d'intégrer ces 8 heures de pré-rentrée dans l'annualisation de son temps de travail

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré

Autorise le Maire,

Par 14 voix favorables 0 abstentions

A signer l'avenant au contrat à durée indéterminée en application de cette décision

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Service scolaire :** A la rentrée scolaire retour à un service unique à la cantine. Le temps de travail de l'agent technique école cantine mairie consacré à la désinfection covid est transféré vers la Communauté de Communes du Grand Armagnac et sera désormais à la surveillance des élèves ( mise à disposition de personnel contre remboursement par la CCGA à la Commune)

Discussions concernant :

- les difficultés rencontrées par la responsable de cantine face à sa charge de travail
- le devenir du Contrat Parcours Emploi Compétences

## **Accompagnement à la coopération**

Comment faire de la coopération au travers de la formation des élus.

( intervention de Lucas Deleau évoquant la possibilité de faire appel à une consultante qui viendrait assurer une formation autour de la coopération et la démocratie locale - vérifier si éligible au DIF)

**Avancement des travaux de rénovation énergétique à l'école** : respect des délais jusqu'à ce jour. Le nettoyage des locaux après chantier et avant la rentrée sera réalisée en partie par l'entreprise et en partie par le personnel communal .  
Arrivée d'un nouveau directeur d'école en remplacement de Myriam METZER- VASSEUR.  
Remplacement également de Amandine BRAU, institutrice maternelle.

**Accueil des enfants de moins de trois ans** : Seront 10 en janvier La CCGA met un personnel à disposition si la commune trouve un local. La structure du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) est évoquée. Concernant le lieu, celui de la bibliothèque est envisagé.

**Mise en place d'un comité de pilotage** café associatif - tiers lieu- place du 4 septembre en liaison avec l'opération coeur de village ( convention Etablissement Public Foncier d'Occitanie) : réfléchir, durant le mois d'août , à la manière d'aborder le projet , en matière d'objectifs, de personnes associées, de calendrier.